



Arrêté N°2026-259

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT PARCOURS DROIT, PROCEDURES ET METIERS DU CONTENTIEUX** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

#signature#

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2026/2027

**LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT
PARCOURS DROIT, PROCEDURES ET METIERS DU CONTENTIEUX**

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	MICHEL Pierre	MCF
Enseignant	DEFILLION Laurent	Enseignant en LP
Professionnelle	TIROT PIERREFITTE Véronique	Responsable recouvrement